

COMPTE RENDU DE MANDAT de Christel KEISER (Parti ouvrier indépendant démocratique) Conseil municipal du 28 septembre 2016

Le Maire, Patrice Bessac, a ouvert le débat général du conseil municipal par une longue intervention sur ce qu'il a appelé une « *belle rentrée scolaire* » (la construction et l'entretien des écoles étant une compétence communale qui, pour l'instant, et à la différence de la plupart des autres, n'a pas été transférée à l'établissement public territorial Est-Ensemble).

Il s'est ainsi félicité des « *4 millions d'euros investis en travaux divers pour entretenir et rénover les écoles* », a remercié les agents municipaux dont le travail a « *permis cette qualité d'accueil* » des enfants. Il s'est également félicité de la mise en place du nouveau calcul de quotient familial, nouveau calcul qui, selon lui, permet une « *utilisation plus efficace de nos moyens, et une répartition plus juste* » (rappelons que ce nouveau quotient familial alourdit considérablement les charges pour des familles qui sont loin d'être des familles aisées – NDLR).

« *L'éducation est la priorité des priorités de notre municipalité* » a-t-il martelé, tout en regrettant que « *l'école (qui) devrait être un enjeu national ne le soit pas* ». « *Montreuil assume ses responsabilités depuis 130 ans, à l'Etat d'assumer les siennes* » a-t-il affirmé, tout en rappelant l'engagement de la municipalité dans le dispositif Zup de Co, dispositif que j'ai dénoncé au cours du précédent conseil municipal comme précédent dangereux menant sur la voie de la privatisation (Cf. précédent compte-rendu de mandat).

« *Les gros travaux à l'école Jean-Jaurès doivent permettre aux élèves de revenir dans leur école à la rentrée de Toussaint* » a-t-il précisé, alors que « *l'école Nanteuil sera totalement rénovée d'ici 2019* ».

Il a, comme pendant le conseil municipal de juin, dénoncé une association qui, par ses « *propos racistes* », tente d'instrumentaliser une affaire grave autour d'une « *présumée agression* ». « *Je respecterai un principe simple* » a-t-il rappelé, « *seul le procureur est amené à dire le droit* ».

Il a conclu son intervention en félicitant les médaillés olympiques montreuillois, et en annonçant les travaux faits sur les équipements sportifs de la ville (gymnase Diderot, pelouses synthétiques aux stades Robert Legros et Robert Baran, etc.).

Dans ce débat général, j'ai pour ma part intégré les éléments de la situation politique

d'ensemble nécessaires pour comprendre dans quel contexte se tenait ce conseil municipal :

« L'ordre du jour de ce conseil municipal met en évidence, encore plus que les précédents, la confiscation de l'ensemble de ses prérogatives. Et, de toute évidence, une étape est franchie.

A la lecture de cet ordre du jour, une question est posée : un conseil municipal sert-il encore à quelque chose ? Je serai amenée à y revenir lors de l'examen des délibérations, mais je voudrais insister dès maintenant sur la délibération n° 1 qui liste les compétences transférées, de la commune vers l'établissement public territorial Est Ensemble. Même quand on connaît l'ampleur de ces transferts, la lecture est saisissante : **gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, développement économique, aménagement, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des équipements culturels et sportifs, action sociale !** Etablissement public territorial voué lui-même à devenir progressivement une coquille vide avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris.

Ajoutons que les orientations budgétaires de la commune sont de plus en plus dépendantes du pacte de responsabilité du gouvernement Hollande/Valls, dont la mise en œuvre entraîne chaque année une nouvelle diminution des dotations aux collectivités territoriales, au nom de la réduction des déficits publics. Sans oublier la Chambre régionale des comptes, l'Inspection générale des finances et la Caisse de garantie du logement social qui, de fait, placent la ville sous tutelle.

Le conseil municipal est de plus en plus une chambre d'enregistrement dont la principale fonction est de voter des autorisations au maire de demander telle ou telle subvention à tel ou tel organisme.

A plusieurs reprises dans cette assemblée, j'ai dénoncé, et je n'ai pas été la seule y compris parmi les élus de la majorité, les lois NOTRe et MAPTAM. Lois qui, en mettant en œuvre la réforme territoriale, contraignent les communes à des regroupements forcés et suppriment les départements au détriment de la Métropole du Grand Paris pour ce qui nous concerne.

Souvent, Monsieur le maire, quand je fais référence à l'Union européenne dans ce conseil, vous ironisez en saluant ma maîtrise de la dialectique. Pour le coup, je ne pense pas qu'il s'agisse de maîtrise de la dialectique mais simplement d'une reconnaissance de faits établis. Car qui a dicté cette réforme territoriale si ce n'est l'Union européenne ? J'ai sous les yeux les recommandations du Conseil européen concernant le programme national de réformes de la France. L'une des recommandations porte sur l'élimination des « doublons » administratifs et sur la facilitation des fusions entre collectivités locales.

Que répond le gouvernement : création des métropoles et incitation aux fusions de communes. Et bien cela, c'est exactement le contenu des lois NOTRe et Maptam.

Ainsi la soumission aux injonctions de l'Union européenne contribue à faire disparaître tout le contenu de la démocratie politique et en particulier la démocratie communale dont l'un des piliers est le suffrage universel.

Ce n'est pas vrai que pour la réforme territoriale. Qui a dicté la loi El Khomri qui démantèle le Code du travail si ce n'est l'Union européenne ? Rappelons à ce sujet les propos de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, en mai dernier (je cite) « La réforme du droit du travail voulue et imposée par le gouvernement Valls est le minimum de ce qu'il faut faire ».

Loi travail adoptée au mois de juillet par un coup de force, grâce à l'article 49-3 puisé dans l'arsenal des institutions antidémocratiques de la V^e République et cela, malgré les quatre mois de mobilisation des travailleurs avec leurs organisations syndicales. Coup de force doublé d'une répression féroce contre les militants au nom de l'état d'urgence. Pour ne citer que quelques cas : ce syndiqué de Sud-santé de l'AP-HP, dont nous avons tous entendu parler, qui a perdu l'usage d'un œil en raison d'un tir tendu de CRS, ces six délégués syndicaux d'Haguenau convoqués au tribunal en novembre pour avoir bloqué un carrefour avec plusieurs centaines de salariés en mai dernier, ce secrétaire fédéral des Jeunesses communistes de la Loire condamné à 8 mois de prison avec sursis pour avoir prétendument blessé en une minute pas moins de 7 policiers...

C'est aussi la poursuite de l'état d'urgence au prétexte de la lutte contre le terrorisme. Et pendant ce temps, le gouvernement Hollande/Valls poursuit et amplifie sa politique de guerres meurtrières, en particulier en Syrie.

Et comme si cela ne suffisait pas, en cette rentrée, le gouvernement a décidé de franchir une nouvelle étape dans la remise en cause de la Sécurité sociale. Un rapport de la Cour des comptes s'en prend brutalement aux personnels de la sécurité sociale. 10 000 emplois seraient menacés. Précisons que les personnels de Seine-Saint-Denis sont honteusement mis en cause. Cela au moment où la ministre de la santé, Marisol Touraine, présente le projet de loi de financement de la sécurité sociale visant à économiser 4 milliards d'euros sur le budget de l'assurance maladie.

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit d'un gouvernement de gauche ! La politique de ce gouvernement est exclusivement au service des patrons et des spéculateurs afin de répondre aux exigences de l'Union européenne.

Alors, une question est posée : comment en finir avec cette politique ? Certains nous expliquent que la solution passerait par un homme providentiel... et ce ne sont pas les candidats à la fonction qui manquent ! Pour ma part, je pense que la solution passera par la mobilisation des millions des travailleurs et des jeunes, unis

avec leurs organisations pour imposer la rupture avec l'Union européenne et la V^e République. »



Dans ce débat général, le maire adjoint aux affaires sociales et solidarités, Florian Vigneron, a défendu les mesures prises par la municipalité vis-à-vis des 13 familles Roms expulsées pendant l'été. « Des solutions ont été proposées » (« A 100 kms » ont répondu des spectateurs groupés au balcon – précisons qu'une fois encore, l'accès à la salle était interdite au public, refoulé au balcon), « l'Etat est la seule autorité en matière de logement d'urgence, 11 propositions ont été faites par la préfecture » (« Totalelement inadaptées », ont répondu des spectateurs), « les familles ont été incitées à quitter ces logements d'urgence, elles ont été conseillées par des irresponsables », « Nous refusons tout passe-droit en matière de logement social, mais nous ne refuserons jamais de scolariser les enfants », a-t-il en particulier expliqué, concluant son intervention sous les applaudissements d'élus de la majorité municipale.



Le premier point de l'ordre du jour abordait le rapport d'observation de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion d'Est-Ensemble pour les exercices 2010 et suivants. Mireille Alphonse, pour la majorité muni-cipale, a présenté ce rapport en se félicitant de la gestion d'Est-Ensemble...

J'ai pour ma part rappelé notre opposition aux lois de réforme territoriale dont l'existence est contradictoire avec la démocratie communale et dénoncé les conclusions du rapport qui proposent, pour répondre aux exigences d'austérité, de s'attaquer, une fois encore, aux acquis des personnels :

« A la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion d'Est-Ensemble, le moins que l'on puisse dire, et je m'exprime avec modération, c'est qu'il s'agit de l'aveu d'un constat d'échec.

Ainsi, parmi quelques-uns des problèmes signalés par le rapport, j'ai noté :

- Concernant les transferts de personnels, « des difficultés à déterminer le montant de l'attribution de compensation reversée aux communes par Est-Ensemble et un retard important du versement » ;
- Que « le taux de réalisation de la section d'investissement est demeuré médiocre et inégal » ;
- Que « la fiabilité comptable est affectée par l'absence de procès-verbal établi contradictoirement entre

Est-Ensemble et les communes concernant le transfert des piscines et des équipements culturels » ;

– *Qu'il a fallu* « mobiliser l'excédent de budget annexe de l'assainissement, levier exceptionnel, nous dit-on, sur lequel Est-Ensemble n'aura plus prise pour l'avenir » ;

– « Des irrégularités concernant la commande publique et notamment la réalisation de certaines catégories d'achats hors marché » ;

– *Que* « le bilan prévisionnel des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire est déficitaire de 170 millions d'euros, remettant en cause la réalisation de certaines opérations ».

Et je ne fais que reprendre là les termes du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Mais la Chambre régionale des comptes a une solution pour régler ces problèmes.

Il faut, recommande-t-elle, « optimiser l'achat public en mutualisant les achats au niveau intercommunal ». Soit, mutualisons ! Même si je ne vois pas bien le rapport avec les problèmes signalés.

Mais en fait le véritable objectif n'est pas là. Le véritable objectif, et on retrouve là le refrain bien connu, c'est la diminution de la masse salariale. Bravo pour l'originalité ! On a l'impression que, désormais, quel que soit le sujet, la solution, c'est de réduire le coût du travail. Donc la Chambre régionale des comptes a identifié les coupables : les agents !

Ceux-ci bénéficieraient de congés spéciaux sans fondement juridique, leur taux d'absentéisme serait trop élevé et leur régime indemnitaire trop favorable. Le rapport précise que le régime indemnitaire a déjà été modulé dans la politique d'avancement et de promotion interne. Mais ce n'est pas suffisant. La Chambre régionale des comptes recommande de renforcer la prise en compte de la manière de servir et de l'assiduité des agents d'Est-Ensemble dans la modulation du régime indemnitaire. Cela porte un nom : un régime indemnitaire à la tête du client !

Au fait, qu'en pense la municipalité ? La délibération n'en dit mot et qui ne dit mot consent.

Vous nous demandez de prendre acte de ce rapport. Personnellement, je ne peux pas prendre acte d'un rapport dont la principale conclusion est de remettre en cause les acquis du personnel. Sous aucune forme, je ne peux m'associer à cette politique. »

Notons la réponse de Patrice Bessac indiquant qu'il « fallait prendre acte de la présentation de ce rapport et non du rapport... », ce que j'ai refusé, exprimant ainsi en toute cohérence mon refus de l'établissement public territorial Est-Ensemble.



La délibération n° 2 abordait la question de la « Contribution au redressement financier de

l'OPHM et autorisation de signer le protocole entre la ville, l'OPHM et la CGLLS ».

Il s'agit, pour la municipalité, de signer un protocole visant à redresser les comptes de l'Office public de l'habitat de Montreuil, menacé de faillite suite à, selon les propos de l'adjoint au budget, Philippe Lamarche, « *de lourdes et graves erreurs de gestion entre 2009 et 2013* ». Dans son rapport, Philippe Lamarche a ainsi dénoncé le nombre de personnels faisant exploser les charges d'exploitation, ainsi que les baisses des produits d'exploitation (principalement loyers et charges). Ce protocole vise donc à limiter à + 0,97% les frais de personnels sur la période 2016-2020, à +1,68% les frais de gestion, et à mettre en œuvre un plan de cessions (ventes) de 6,4 millions d'euros (places de parking, terrains, résidence).

J'ai été la seule élue à voter contre ce protocole, et je m'en suis expliquée ainsi :

« *On nous demande donc d'approuver l'autorisation de signer le protocole entre la ville, l'OPHM et la Caisse de garantie du logement locatif social, suite au rapport de l'Inspection générale des finances.*

Ce rapport explique (je cite) que « le principal enjeu de la gestion de l'office public montreuillois, c'est le rétablissement de sa situation financière ». Conclusion logique pour l'Inspection générale des finances dont la mission principale est de contribuer à une gestion rigoureuse et efficace des finances publiques.

Mas cette conclusion correspond-elle aux besoins de la population et des salariés de l'OPHM ? La délibération permet de répondre à cette question.

Ainsi, elle nous informe que l'OPHM s'est rapproché de la Caisse de garantie du logement social afin d'établir (je cite) « un plan de redressement de la situation financière de l'office ».

Si j'ai bien compris, la Caisse de garantie du logement social, c'est un peu le FMI des bailleurs sociaux. C'est-à-dire qu'elle accorde des aides à condition que le bailleur s'engage à mettre en œuvre un plan drastique d'économies. Ce qui équivaut de fait à une mise sous tutelle.

Comment vont être réalisées ces économies ? Je reprends ici les préconisations de la Caisse de garantie du logement social.

1) *Par la limitation de la hausse des frais de personnels : concrètement, va-t-on supprimer des emplois ? Si oui, lesquels ? Y aurait-il trop de gardiens ? Trop de personnels techniques et d'entretien ? A moins qu'il s'agisse de baisser les salaires ?*

2) *Grâce à la vente, pour 6,4 millions d'euros, de parkings, d'un terrain et d'une*

résidence déficitaire : concrètement, quels parkings, quel terrain, quelle résidence ? Que vont devenir les familles ou les locataires occupant aujourd'hui ces logements ? Vont-ils subir des augmentations de loyer ou être chassés de leur logement ou encore contraints de l'acheter ?

3) *Par des augmentations de loyers. Ainsi, dans la note d'information, il est indiqué à propos du nouveau programme national de renouvellement urbain pour la période 2017-2021 que (je cite) « les annuités nouvelles moins les hausses de loyers généreront sur l'exploitation un déficit d'autofinancement cumulé de 2,4 millions sur la même période ». On retiendra donc une chose, bien qu'elle soit formulée discrètement : il y aura hausse des loyers.*

4) *Par la limitation ou l'absence de livraison de logements neufs. Dans le tableau annexé à la délibération, on apprend qu'il n'y en aura aucune en 2017 et seulement 52 en 2018 ! Comment, dans ces conditions, répondre aux 6 700 demandes de logements HLM en attente ?*

Ce plan va donc aboutir à réduire le parc HLM de la ville alors qu'il aurait besoin d'être développé.

Pendant ce temps, les promoteurs immobiliers se frottent les mains. Les nouvelles opérations en accession à la propriété se multiplient. Et les Montreuillois sont toujours plus nombreux à attendre un logement HLM.

Je voterai donc contre cette délibération qui, de toute évidence, entend faire payer cette situation aux locataires et aux personnels. »



J'ai demandé, concernant la délibération n° 6 : « Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets - soutien aux projets des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale - édition 2016, première session », quel était le 4^e projet et les raisons pour lesquelles il n'avait pas été retenu (les trois autres l'ayant été, et ayant obtenus des subventions de 1 350 euros, 2 500 euros et 4 000 euros).

Claude Reznik, maire adjoint à la coopération (EELV) a indiqué que « le 4^e projet n'étant pas finalisé, il n'a pas pu être retenu... » Mais, je ne sais toujours pas quels sont l'association et le projet concernés.



J'ai demandé des informations précises à propos de l'association Tennis club de Montreuil (cette question a en effet fait l'objet

de plusieurs articles dans le journal *Le Parisien* et donné lieu à un débat houleux au sein du conseil municipal).

Anne-Marie Heugas, adjointe aux sports, a justifié la mise en place d'une nouvelle équipe par la situation de faillite de l'association (300 000 euros de dettes à rapprocher de la baisse de 1 100 euros des subventions municipales), faillite liée en particulier à « des salaires disproportionnés ». Je me suis abstenue sur cette délibération n°19, considérant que les informations données, aussi bien par les élus de l'opposition que par ceux de la majorité, ne me permettaient pas de me forger une opinion.



Les autres délibérations n'ont pas donné lieu à intervention de ma part.

J'ai, comme toujours, voté pour toutes les délibérations allant dans le sens de l'intérêt des Montreuillois.

Je me suis abstenue lorsque les délibérations me paraissaient trop opaques, peu crédibles ou encore liées au transfert des compétences vers Est-Ensemble (notamment les délibérations 8, 9, 10, 24, 25, 27, 30, 33, 47, 48, 49, 50).

J'ai voté contre la délibération n° 28 appliquant aux tarifs des séjours pour les classes de neige une augmentation découlant du nouveau calcul du quotient familial et contre la délibération n° 43 sur le stationnement payant (j'en avais expliqué les raisons au cours du précédent conseil municipal).